



Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade

## AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 467-2026

**AVIS PUBLIC** est donné par le soussigné, Francis Baril, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade, que le règlement suivant a été adopté par le conseil municipal le 8 juin 2026 :

- Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux.

Ce règlement a pour objet d'assujettir la délivrance d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation à la conclusion d'une entente avec le requérant concernant la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux et la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux dans le cadre de projets de développement résidentiel, commercial, industriel ou mixte.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Chenaux le 18 juin 2026.

Le règlement peut être consulté au bureau municipal, durant les heures normales d'ouverture.

Donné à Sainte-Anne-de-la-Pérade, ce 2<sup>e</sup> jour de juillet 2026.

Francis Baril  
Directeur général et greffier-trésorier